

Paris, le

23 SEP. 2022

Le procureur général
près la cour d'appel de Paris

à

**ASSOCIATION FRANCOPHONE AVENIR
à l'attention de RAVAT Régis
2811 chemin de Saint-Paul
Parc Louis RIEL
30129 MANDUEL**

OBJET : Contestation de classement sans suite

N/REF : 2022/04379/SGEPPG - E22166000104

Monsieur,

Par courrier en date du 05 août 2022, vous avez formé un recours contre le classement sans suite, le 20 juin 2022 par le parquet d'Evry, de la plainte que vous avez déposée.

Au regard des éléments qui m'ont été communiqués, je vous indique que je n'entends pas remettre en cause cette décision.

Il vous appartient, si vous le souhaitez et sous réserve des règles de procédure pénale, de mettre vous-même en mouvement l'action publique.

Je vous précise que la présente décision n'est susceptible d'aucun recours.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

P/LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Dominique BORRON
Avocat général

